

EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	ACADEMIE :	
SPECIALITE : COIFFURE	Session	2007
EPREUVE : U42 Travaux de gestion et d'administration	Durée : 2 H	Coefficient : 2

**E4 GESTION DE L'ENTREPRISE
SOUS ÉPREUVE : U42 TRAVAUX DE GESTION ET D'ADMINISTRATION**

SESSION 2007

Durée de l'épreuve : 2 heures

Coefficient : 2

Vous travaillez au salon CRÉA'TIF comme collaborateur de Monsieur CRÉA. Vous devez réaliser les travaux suivants :

DOSSIER N° 1 : État de rapprochement	10 points
DOSSIER N° 2 : Analyse du compte de résultat et du Bilan	10 points
DOSSIER N° 3 : Gestion des stocks	10 points
DOSSIER N° 4 : Droit individuel à la formation	10 points

Les pages intitulées « ANNEXE » seront à rendre avec la copie et agrafées sous la zone d'anonymat

Fiche d'identité



**Salon
«CRÉA'TIF»**

43, rue des Aubépines
63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 56 89 20
Fax : 04 73 56 89 54
SARL au capital de 21 000 €

Gérant : M. CRÉA

SIREN : 135 106 352

Code APE : 930 D

Convention collective : Coiffure

Activité : exploitation d'un salon de coiffure et vente de produits de coiffure

Nombre de salariés : 2

Banque : Banque Populaire

TVA : Régime du réel Normal (soumis à 19,60 %)

Exercice comptable : du 01 janvier au 31 décembre


EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	ACADEMIE :	
SPECIALITE : COIFFURE	Session	2007
EPREUVE : U42 Travaux de gestion et d'administration	Durée : 2 H	Coefficient : 2

DOSSIER N° 1 : État de rapprochement

Le 15 mars, Monsieur CRÉA a reçu son relevé de compte provenant de la Banque Populaire .

 1.1. Après avoir effectué le pointage des documents 1 et 2, procédez au rapprochement bancaire sur l'**annexe 1**


Le 20/03, monsieur CRÉA doit régler, par chèque, une facture d'un montant de 500,00 € au fournisseur NOIROT.

 1.2. Précisez si le règlement pourra s'effectuer. Vous motiverez votre réponse sur l'**annexe 2**

XX

DOSSIER N° 2 : Analyse des documents comptables

Le 15 mars, Monsieur CRÉA reçoit de son comptable les documents de synthèse (**documents 3 et 4**).

 Afin de mieux interpréter ces deux documents, Monsieur CRÉA vous demande de bien vouloir répondre aux questions sur l'**annexe 3**.

EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	ACADEMIE :	
SPECIALITE : COIFFURE	Session	2007
EPREUVE : U42 Travaux de gestion et d'administration	Durée : 2 H	Coefficient : 2

DOSSIER N° 3 : Fiche de stock

Monsieur CRÉA pense avoir quelques problèmes dans la gestion de ses stocks.

Afin d'éviter d'éventuelles erreurs, il vous charge du suivi d'un produit phare du salon : le shampoing POWER Color.

Il y avait en stock au 1er mai → 5 Shampoings POWER COLOR à 6,50 € pièce.

Important : M. CREA utilise pour la gestion de ses stocks la méthode du coût moyen unitaire après chaque entrée.

✍ À l'aide des différents bons (**document 5**), complétez la fiche de stock pour le produit Référence 28515 – Shampoing POWER COLOR sur l'**annexe 4**.



DOSSIER N° 4 : Analyse du DIF


Martine, salariée du salon pose différentes questions à M. CRÉA à propos du droit individuel à la formation (DIF).

✍ À partir du **document 6** « la difficile mise en œuvre du DIF » et de vos connaissances personnelles, vous aiderez M. CRÉA à répondre aux questions de Martine sur l'**annexe 5**.

EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	ACADEMIE :	
SPECIALITE : COIFFURE	Session	2007
EPREUVE : U42 Travaux de gestion et d'administration	Durée : 2 H	Coefficient : 2

DOCUMENT 1 :

RELEVÉ BANCAIRE

 BANQUE POPULAIRE 26, Grande Rue 31000 CLERMONT-FERRAND				
N° de compte : 15897421201			Salon CRÉA'TIF 43, rue des Aubépines 31000 CLERMONT-FERRAND	
Date	Libellé	Valeur	Débit	Credit
	Solde au 28/02/2007			7 275,00
28/02	Chèque 5690	26/02	125,00	
28/02	Chèque 5691	26/02	1 866,67	
01/03	Chèque 5692	03/03	133,00	
05/03	Remise de chèque à l'encaissement	07/03		2 013,02
06/03	Prélèvement Fournier	04/03	105,00	
07/03	Prélèvement France Télécom	09/03	474,10	
07/03	Virement Vivier	09/03		212,06
10/03	Chèque 5694	12/03	1 133,67	
11/03	Chèque 5698	13/03	2 673,30	
12/03	Chèque 5699	14/03	1 032,30	
12/03	Virement Dutreuil			1 156,00
	Solde créditeur au 15/03/2007			3 113,04

EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	ACADEMIE :	
SPECIALITE : COIFFURE	Session	2007
EPREUVE : U42 Travaux de gestion et d'administration	Durée : 2 H	Coefficient : 2

DOCUMENT 2 :

COMPTE 512

Grand livre – Édition partielle
Compte 512000 Banque Populaire Édition du 15/03/07

Date	N° Pièce	Code Jal	Libellé	Débit	Crédit	Solde
05/03		BQ	Remise de chèques	2 013,02		2 013,02
06/03	5690	BQ	Chèque Macheprot		125,00	1 888,02
06/03	5691	BQ	Chèque Machinier		1 866,67	21,35
06/03	5692	BQ	Chèque Troll		133,00	-111,65
06/03		BQ	Prélèv ^l France Télécom		474,10	-585,75
07/03	5694	BQ	Chèque Martin		1 133,67	-1 719,42
07/03	5695	BQ	Chèque Texier		90,10	-1 809,52
08/03	5696	BQ	Chèque Barbier		106,67	-1 916,19
08/03	5697	BQ	Chèque Durand		103,69	-2 019,88
10/03	5698	BQ	Chèque Infotronic		2 673,30	-4 693,18
11/03	5699	BQ	Chèque Pronost		1 032,30	-5 725,48
12/03		BQ	Remise de chèques	113,46		-5 612,02
12/03	5700	BQ	Frais Chronopost		20,00	-5 632,02
12/03		BQ	Remise Cartes Bleues	245,00		-5 387,02
12/03		BQ	Remise de chèques	366,67		-5 020,35
Total au 28/02				11 259,10	3 984,10	7 275,00
Mouvements de la période				2 738,15	7 758,50	-5 020,35
Total au 15/03				13 997,25	11 742,60	2 254,65
SOLDE DÉBITEUR AU 15 mars 2007						2 254,65

EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	ACADEMIE :	
SPECIALITE : COIFFURE	Session	2007
EPREUVE : U42 Travaux de gestion et d'administration	Durée : 2 H	Coefficient : 2

DOCUMENT 3 :

COMPTE DE RÉSULTAT AU 15/03/2007

CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achat de marchandises	12 345,67	Prestations de services	39 455,65
Charges externes	3 158,89	Ventes de marchandises	4 890,00
Autres charges externes	1 230,75	Produits des activités annexes	988,00
Impôts	843,20		
Rémunération du personnel	11 987,56		
Charges sociales	5 436,76		
Total des charges	35 002,83	Total des produits	45 333,65
Bénéfice	10 330,82		
TOTAL	45 333,65	TOTAL	45 333,65

DOCUMENT 4 :

BILAN AU 15/03/2007

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISÉ (I)		CAPITAUX PROPRES (I)	
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Fonds commercial	22 000,00	Capital	21 000,00
		Bénéfice	10 330,82
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Installations techniques	3 320,16		
Matériel de bureau et info.	965,36		
TOTAL I	26 285,52	TOTAL I	31 330,82
ACTIF CIRCULANT (II)		DETTES (II)	
Stock de marchandises	1 322,34	Emprunts	3 800,78
Clients et comptes rattachés	9 765,98	Dettes fournisseurs	6 498,76
Autres créances	597,25	Autres dettes	865,42
Disponibilités			
- Banque	3 517,71		
- Caisse	1 456,98		
TOTAL II	16 660,26	TOTAL II	11 164,96
TOTAL GÉNÉRAL	42 945,78	TOTAL GÉNÉRAL	42 495,78

EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	ACADEMIE :	
SPECIALITE : COIFFURE	Session	2007
EPREUVE : U42 Travaux de gestion et d'administration	Durée : 2 H	Coefficient : 2

DOCUMENT 5 :

MOUVEMENTS DE STOCK

Bon d'entrée N°4		–		05/05/2007	
Réf.	Article	Quantité	Prix unitaire		
28515	Shamp. Power Color	30	7,00		

Bon d'entrée N° 5		–		05/05/2007	
Réf.	Article	Quantité	Prix unitaire		
66457	Shamp. Perma Hair	30	8,50		

Bon de sortie N° 17		–		02/05/2007	
Réf.	Article	Quantité			
28515	Shamp. Power Color	5			

Bon de sortie N° 18		–		07/05/2007	
Réf.	Article	Quantité			
28515	Shamp. Power Color	10			

Bon d'entrée N° 9		–		10/05/2007	
Réf.	Article	Quantité	Prix unitaire		
28515	Shamp. Power Color	20	6,74		

Bon de sortie N° 20		–		15/05/2007	
Réf.	Article	Quantité			
28515	Shamp. Power Color	15			

Bon de sortie N° 21		–		19/05/2007	
Réf.	Article	Quantité			
29545	Shamp. Color Protect	10			

Bon de sortie N° 22		–		24/05/2007	
Réf.	Article	Quantité			
28515	Shamp. Power Color	19			

Bon de sortie N° 23		–		24/05/2007	
Réf.	Article	Quantité			
63636	Spray Gel	6			

Bon d'entrée N° 12		–		28/05/2007	
Réf.	Article	Quantité	Prix unitaire		
28515	Shamp. Power Color	20	6,90		

EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	ACADEMIE :	----
SPECIALITE : COIFFURE	Session	2007
EPREUVE : U42 Travaux de gestion et d'administration	Durée : 2 H	Coefficient : 2

DOCUMENT 6

La difficile mise en oeuvre du DIF

Le DIF pour qui ?

Tout salarié titulaire d'un contrat à durée indéterminée ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise qui l'emploie, bénéficie d'un droit individuel à la formation de 20 heures qu'il pourra capitaliser pendant 6 ans, soit 120 heures maxi.

Exemple : un salarié entré dans votre entreprise le 15 septembre 2005 bénéficiera au 15 septembre 2006 de 20 heures au titre du DIF.

Pour les salariés à temps partiel cette durée est calculée au prorata temporis et pour les salariés en contrat à durée déterminée, cette dernière est calculée également au prorata temporis après quatre mois d'ancienneté dans l'entreprise, consécutifs ou non, durant les 12 derniers mois.

Modalités de mise en oeuvre

Les heures de formation liées au titre du DIF s'exercent prioritairement en dehors du temps de travail, sauf accord formalisé entre le salarié et l'employeur pour qu'elles s'exercent en tout ou partie pendant le temps de travail.

Ces heures de formation exercées en dehors du temps de travail donnent lieu au versement d'une allocation de formation au moins égale à 50 % de la rémunération nette de référence du salarié. Cette allocation n'est pas soumise à charges, ni à CSG et CRDS.

La mise en oeuvre du DIF relève de l'initiative du salarié, en accord avec son employeur. La demande est écrite et doit comporter les mentions suivantes : intitulé de l'action de formation, modalités de déroulement de la formation (lieu, organisme), dates de début et de fin.

L'employeur dispose d'un délai d'un mois pour notifier sa réponse. Le défaut de réponse dans ce délai équivaut à une acceptation. Lorsque durant deux exercices civils consécutifs le salarié et l'employeur sont en désaccord, la formation s'effectuera dans le cadre d'un CIF (Congé Individuel de Formation) et l'employeur versera alors à cet organisme son allocation au titre du DIF.

Les actions de formation prioritaires

- > Les actions de promotion : accueil, services, diagnostic, conseil et vente à la clientèle, management, gestion ;
- > Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des compétences : techniques de coiffure ainsi que les formations ci-dessus ;
- > Les temps de préparation à la VAE ;
- > Les actions de formation ayant pour objectif l'acquisition d'une qualification professionnelle établie par les partenaires sociaux de la branche.

Départ et utilisation du DIF

> En cas de licenciement :

Pour bénéficier de ses droits au titre du DIF le salarié doit demander, avant la fin de son préavis, à bénéficier d'une action de bilan de compétences, de VAE ou de formation. Dans le cas contraire, il perd ses droits et ne peut prétendre à une indemnisation.

> En cas de démission :

Pour bénéficier de ses droits acquis au titre du DIF, le salarié doit demander à bénéficier d'une action de bilan de compétences, de VAE ou de formation sous réserve que cette action soit engagée avant la fin de son préavis.

Le financement

Prise en charge par l'employeur de l'ensemble des frais pédagogiques, transport, hébergement, salaires, allocation de formation.

Ces frais sont finançables par l'OPCAMS. À défaut, ils seront à la charge de l'employeur. À ce jour l'OPCAMS n'a pas défini ces critères de remboursement et a d'ores et déjà annoncé que l'allocation formation ne serait pas prise en charge et donc, à la charge de l'employeur.

Les partenaires sociaux qui se réunissent une fois par mois en CPNEFP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle) ont demandé à ce que l'OPCAMS respecte l'accord signé le 18 mars 2005 et finance l'intégralité du dispositif.

Les incontournables du DIF

> Informer les salariés chaque année de leurs droits acquis au titre du DIF. Ce qui implique un suivi des droits acquis et de la consommation.

> Établir un «programme» de formation spécifique DIF, afin que les salariés puissent s'en saisir et faire leur choix. Ce qui permet à l'entreprise de guider le salarié et de maîtriser les coûts en sélectionnant les organismes de formation.

> Implication du chef d'entreprise et/ou du «responsable d'établissement» dans la mise en place et l'incitation à l'utilisation des droits via notamment l'entretien individuel.

> En cas de faible utilisation, penser à provisionner.

CONTACT coiffure (CNEC) – la lettre d'info des adhérents nov 2005

EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	ACADEMIE :	-----
SPECIALITE : COIFFURE	Session	2007
EPREUVE : U42 Travaux de gestion et d'administration	Durée : 2 H	Coefficient : 2

ANNEXE 1

État de rapprochement bancaire au 15/03/2007					
RELEVÉ BANCAIRE			512000 BANQUE POPULAIRE		
Libellé	Débit	Crédit	Libellé	Débit	Crédit

ANNEXE 2

--

EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	ACADEMIE :	
SPECIALITE : COIFFURE	Session	2007
EPREUVE : U42 Travaux de gestion et d'administration	Durée : 2 H	Coefficient : 2

ANNEXE 3 Analyse des documents comptables

1. Retrouvez par le calcul le montant du bénéfice (à partir du compte de résultat).

.....
.....
.....

2. L'entreprise a obtenu de ses fournisseurs, pour ses factures du mois de mars 2007, la possibilité de les régler à 60 jours fin de mois. Indiquez la date à laquelle les fournisseurs seront réglés.

.....
.....
.....

3. Calculez le pourcentage du bénéfice par rapport au chiffre d'affaires (indiquez le détail de vos calculs).

.....
.....
.....

4. Retrouvez le montant de la Trésorerie du salon.

.....
.....
.....

5. Calculez le fonds de roulement du salon.
(Fonds de roulement = capitaux propres + emprunts - valeur de l'actif immobilisé) :

.....
.....
.....

6. Analysez les postes suivants et proposez un commentaire :

Postes	Commentaires
Stock
Trésorerie

EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	ACADEMIE :	
SPECIALITE : COIFFURE	Session	2007
EPREUVE : U42 Travaux de gestion et d'administration	Durée : 2 H	Coefficient : 2

ANNEXE 5 : le D.I.F.

À qui s'adresse le DIF ?

.....
.....
.....
.....
.....

De combien d'heures de formation puis-je bénéficier ?

.....
.....
.....
.....
.....

À quels objectifs répond ce nouveau droit ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles formalités dois-je respecter si je souhaite bénéficier du DIF ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	ACADEMIE :	
SPECIALITE : COIFFURE	Session	2007
EPREUVE : U42 Travaux de gestion et d'administration	Durée : 2 H	Coefficient : 2

À quelle condition puis-je bénéficier d'une allocation de formation ?
Quel sera son montant ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Comment est financée cette formation DIF ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Si je démissionne, ai-je toujours droit au DIF ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....